

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 17 Décembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Bieujac sous la présidence de M. Frédéric BIRAC, Maire.

Etaient présents : Mmes DARRIET – MEYER – RISPAIL - JAUBERTIE
MM. BORDESSOULLES – CLAUDEL - CHALOUPIN -DELAGE -
DUFFILLOL - GARRIGUES – MAGOT - NORMANT – RASSIS -
THOMAS

Monsieur Jean-François CHALOUPIN est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion en date du 12 Novembre 2020.

Le procès-verbal **est approuvé à l'unanimité**

SUPPRESSION ET CRÉATION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° 2020 – 039

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité technique en sa réunion du 1^{er} Décembre 2020 ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** ;

DÉCIDE :

- la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint administratif à 10 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste d'adjoint administratif à 12 heures hebdomadaires ;
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2021, et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

ADHÉSION AU CONTRAT DE COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES

Délibération n° 2020 – 040

Le Maire expose :

Les dispositions statutaires (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) applicables aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL confèrent à ces derniers des droits au maintien de tout ou partie de leur traitement en cas de maladie, maternité, accident du travail ainsi qu'au versement d'un capital décès. Les agents relevant de l'IRCANTEC (titulaires non affiliés à la CNRACL et non titulaires) bénéficient également, sous certaines conditions, d'un régime de protection sociale dérogatoire de droit commun (décret du 15 février 1988).

Afin d'éviter que ces dépenses obligatoires soient supportées par la collectivité, la Commune souscrit une assurance spécifique couvrant ces risques statutaires.

Suite au non-renouvellement du contrat avec GROUPAMA, Monsieur le Maire présente les propositions de la CNP et du CDG33.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE, à l'unanimité**, d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP géré par le CDG33

Durée du contrat : 2 ans (date d'effet au 01/01/2021)

Franchise : 15 jours francs

Garanties : Tous les risques

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL / garantie optionnelle : 7.38 %
- Agents titulaires ou stagiaires et non titulaires affiliés IRCANTEC / garantie optionnelle : 1,65 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

DECISION MODIFICATIVE N° 7

Délibération n° 2020 – 040

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
20/2051 (DI)	Concessions et droits similaires	4260,00
Total		4 260,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21/2183 (IF)	Matériel de bureau et informatique	4 260,00
Total		4 260,00

FAUCARDAGE

Suite aux mécontentements des prestations effectuées par l'Entreprise SARL de la Côte lors des fortes pluies, Monsieur le Maire a rencontré ce jour le gérant, Monsieur GUARDIOLA, en présence de Jean-François CHALOUPIN. Il lui a été demandé d'établir un devis tous les ans ; les prestations seront les mêmes pour 2021. Monsieur BIRAC l'a averti du futur achat, par la Commune, d'un tracteur avec broyeur déporté. Il a été décidé que le tour du village devra être fait dans le 1^{er} semestre ainsi que les fossés cadastrés à l'intérieur des terres. Guillaume NORMANT informe que 23 fossés cadastrés ne concernent pas les bords de route et qu'un inventaire des fossés est déjà fait. Les Commissions « Voirie » et « Agriculture » se réuniront afin d'élaborer un cahier des charges. Monsieur le Maire a demandé à Monsieur GUARDIOLA de revoir sa facture avec une baisse de 10 % du fait de sa mauvaise dernière prestation. Il a été convenu un prochain passage fin Août, début Septembre.

CURAGE DES FOSSÉS

Il a été constaté le mauvais état de beaucoup de fossés en bord de route. La Commission « Voirie » devra étudier les priorités pour les curages. Pour des raisons financières, les travaux ne pourront pas être faits en une seule année mais plutôt sur une période de 2 à 3 ans. Il sera demandé au Centre Routier la date de la prochaine campagne de curage des fossés le long des routes départementales. Monsieur BORDESSOULLES demande s'il n'y a pas une possibilité de réaliser les curages des fossés communaux par nous-mêmes ; la réponse est négative du fait de la technicité des travaux et que la Commune n'est pas outillée par cela.

COMPTE RENDU DES REUNIONS

- **S. I. S. S.**

Mélanie DARRIET rend compte de la dernière réunion. La situation économique du syndicat se complique ; en raison du COVID, la fréquentation est en baisse. Une mise en place de transport aux particuliers est envisagée afin de pouvoir perdurer.

- **S. I. R. P.**

Christophe RASSIS rapporte la réunion du Syndicat qui s'est tenue le 15 Décembre. Il a été présenté les résultats des questionnaires remis aux parents sur trois sujets : L'accueil périscolaire, la cantine et les TAP. Les résultats sont satisfaisants et ont été communiqués aux parents mais aussi aux agents du SIRP et aux enseignants. Séverine RISPAIL souligne que ce questionnaire était bien fait et clair. Monsieur le Maire tient à remercier Christophe RASSIS et son équipe pour leur travail et leur analyse. Les parents sont, entre autres, contents des temps d'activités périscolaires proposés. Monsieur le Maire rappelle qu'il est favorable au choix de la semaine de 4,5 jours et soutenir les TAP est, pour lui, essentiel.

- **S. I. A. E. P. A**

Réunion du 2 Décembre. Le Syndicat va devoir faire face à des travaux pharaoniques dus à de grosses fuites d'eau. Il est prévu une augmentation du prix de l'eau de 12 %. De plus, du fait de la surconsommation du forage, l'Agence Régionale de la Santé leur exige des solutions sous peine de pénalités. L'installation d'un filtre à charbon envisagée est très onéreuse. Christophe RASSIS est surpris du manque d'entretien du réseau depuis 10 ans. Vu qu'il n'y a pas eu d'entretien ni d'investissement, le syndicat ne peut plus avoir d'aide, de soutien de l'Agence Adour Garonne.

- **S. I. C. T. O. M.**

Frédéric BIRAC rend compte de la réunion du Sictom du 25 Novembre. Suite à une décision de Bordeaux Métropole, il informe que désormais la société Véolia va gérer les unités de traitement en Gironde. De ce fait, les tarifs vont tripler. Dans un avenir très proche, le tri des déchets ne se fera plus que dans deux containers au lieu de trois ; les plastiques et les cartons seront mis ensemble. Il est à noter une augmentation de déchets sauvages ce qui engendrent d'énormes coûts supplémentaires. De nouvelles déchèteries vont être créées à Saint Symphorien et Bazas. A Saint

Denis de Pile, un projet d'achat pour un terrain de 70 hectares est envisagé pour la construction d'un centre de tri pour le reste du Département hors métropole et Bassin

RAPPORTS DE COMMISSIONS

• COMMISSION AFFAIRES SOCIALES- MOBILITE- SENIOR

Rémy MAGOT, Responsable de cette commission explique qu'il faut engager des initiatives modestes. Une communication en partenariat avec La Maison sous la forme d'un memento est faite pour aider la population, l'installation d'une boîte à lire, jouets. Pour donner la possibilité d'accompagner les personnes en difficulté ou isolé, il est nécessaire d'engager une réflexion. La commission se réunira en janvier pour travailler sur ce lien social avec les habitants.

• COMMISSION VOIRIE-BATIMENTS

Des demandes de devis ont été envoyées à trois entreprises de la région pour les travaux de maçonnerie pour l'entrepôt communal. Les réponses sont prévues au 15 Janvier.

• COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, FETES ET CEREMONIES

Madame RISPAIL Responsable de la commission « Vie associative, culture fêtes et cérémonie » indique que les colis « Paniers Gourmands » à destination des aînés ont eu un vif succès. En retour, beaucoup de remerciements de la part des seniors ont été constatés. Monsieur le Maire félicite le Conseil Municipal pour son implication et pour les informations diffusées à la population. Il remercie également Monsieur RISPAIL pour la création du traineau devant la Mairie ainsi que Séverine et Dominique pour l'éclairage. Séverine RISPAIL souhaiterait renouveler cette action pour le bien des anciens.

• COMMISSION ECONOMIE LOCALE

Christophe RASSIS rapporte une discussion sur l'activité économique à Bieujac. Il en ressorti un projet :

- 1 marché de producteurs avec l'appui technique de la CdC. Gros investissement en étude mais sont en stand by à cause de la crise sanitaire due au COVID
Idée retenue localement :
- Prospection de food trucks, camion pizza, vente à emporter
Un cahier des charges est à élaborer.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire propose la création d'un poste de technicien en promotion interne pour 2021 qui sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- Taux DETR pour les travaux de rénovation énergétique de la Mairie demandé à 50 % mais attribué qu'à 35 %
- Mélanie DARRIET souhaite qu'un nouvel éclairage public en face de l'abri bus rue Pierre Pescay soit installé du fait du manque de visibilité des enfants et de la dangerosité du carrefour. Une étude sera établie prochainement avec le SDEEG.
- Mélanie DARRIET informe que le nouveau site de la Commune sera opérationnel début Janvier
- Monsieur ETCHEVERRY a fait part de son devis pour la coupe d'un cèdre devenu très dangereux à proximité de la maison au 18 allée de Mauco
- Afin de sensibiliser la population sur la propagation des nids de frelons, il est prévu une réunion d'information avec Monsieur Fauché de Langon prochainement.

➤ La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 21 Janvier 2021.

L'ordre du Jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 45